

STRATÉGIE À MOYEN TERME DU STDF (2015-2019)

1. Le présent document énonce les principes et les priorités stratégiques qui orienteront l'activité du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et l'utilisation de ses ressources jusqu'en 2019. Il décrit la vision, l'objectif, les résultats et les produits du STDF et sert de cadre général et de feuille de route à ses partenaires, aux autres membres et aux bénéficiaires. Un cadre logique est reproduit à la fin du document. La stratégie doit être lue en corrélation étroite avec le cadre de suivi et d'évaluation du STDF, ainsi qu'avec les plans de travail et les budgets annuels et biennaux.

2. Cette stratégie a été élaborée à partir de la stratégie à moyen terme du STDF pour 2012-2016, des résultats des travaux antérieurs du STDF ainsi que des conclusions et recommandations issues des évaluations externes du Fonds, notamment au sujet du renforcement de la gestion axée sur les résultats.¹ Elle a donné lieu à des consultations auprès de parties prenantes très diverses à différents niveaux dans le domaine SPS, qui ont confirmé l'importance du rôle du STDF en tant que mécanisme de coordination et de financement permettant d'améliorer l'efficacité du renforcement des capacités SPS. Ce rôle consiste, entre autres choses, à organiser des activités pour favoriser la collaboration entre les partenaires, les donateurs et les bénéficiaires du STDF et les autres organisations pertinentes, ainsi qu'à renforcer encore le Fonds en tant que plate-forme de partage de connaissances et que point de référence pour les échanges d'informations et de données d'expérience, et l'identification et la diffusion des bonnes pratiques. Cette stratégie sert de cadre à la concrétisation du rôle clé du STDF.

Qu'est-ce que le STDF?

3. Le STDF est un partenariat mondial dont le but général est de favoriser le renforcement des capacités des pays en développement à mettre en œuvre les normes, directives et recommandations sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales, et donc d'améliorer leurs possibilités d'obtenir et de conserver un accès aux marchés. Ce faisant, il contribue à des objectifs de développement plus larges comme une croissance économique durable, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire. La réduction de l'impact des parasites et des maladies et l'amélioration de la sécurité sanitaire des produits alimentaires jouent un rôle essentiel dans le développement de la production agricole, la réduction de la prévalence des maladies d'origine alimentaire, l'augmentation des disponibilités alimentaires et la protection de l'environnement. De cette manière, le STDF aide aussi à améliorer la situation sanitaire, zoonitaire et phytosanitaire des pays en développement.

4. Plus particulièrement, le STDF tient lieu à la fois de mécanisme de coordination et de mécanisme de financement. Il rassemble les partenaires fondateurs que sont la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les donateurs, des experts de pays en développement et d'autres organisations engagées dans le renforcement des capacités SPS.² Les Secrétariats de la Commission du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) participent également au partenariat, que ce soit de leur plein droit ou par l'implication de leurs organisations mères.³ Le partenariat sur lequel se fonde le STDF en est le principal atout. En combinant les

¹ Des évaluations externes du STDF ont été menées en 2005, 2008 et 2013. La prochaine évaluation est prévue pour 2018, c'est-à-dire dans les cinq ans suivant l'évaluation précédente et un an avant la fin de cette stratégie (conformément aux règles de fonctionnement du STDF).

² Le STDF est issu d'une déclaration publiée conjointement par les chefs de secrétariat de la Banque mondiale, de la FAO, de l'OMS, de l'OIE et de l'OMC lors de la Conférence ministérielle de Doha en novembre 2001. Dans cette déclaration, les cinq organisations convenaient d'étudier conjointement de nouveaux dispositifs techniques et financiers pour favoriser la coordination et la mobilisation des ressources dans le domaine SPS, et de conclure des alliances entre les organismes à activité normative et les organismes de mise en œuvre et de financement, de façon à garantir une utilisation optimale des ressources techniques et financières.

³ La Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius (Codex), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sont les trois organisations de normalisation que l'Accord SPS désigne comme organismes de référence; le Codex en matière

connaissances et les compétences SPS de ses partenaires fondateurs et d'autres organisations, le STDF fournit un cadre unique pour échanger des informations et encourager la collaboration et les synergies pour le renforcement des capacités SPS, permettant ainsi aux parties prenantes d'obtenir ensemble des résultats plus efficaces et durables que ceux qu'elles obtiendraient individuellement.

5. En tant que mécanisme de financement, le STDF accorde des dons pour des projets et pour soutenir l'élaboration des projets sur la base d'une évaluation adéquate des besoins en matière de renforcement des capacités dans le domaine SPS. Les pays les moins avancés (PMA), en particulier, sont encouragés à déposer des demandes.

Améliorer l'efficacité

6. Le STDF vise spécifiquement à rendre plus efficaces la conception et la mise en œuvre des projets et des initiatives SPS.⁴ Cela consiste notamment à favoriser l'utilisation des outils d'évaluation des besoins et d'établissement de priorités élaborés par les organisations internationales, à prêter attention à l'appropriation et à la capacité d'absorption nationales dans les pays bénéficiaires, à encourager la création de partenariats public-privé, à faire en sorte que les activités soient transparentes, complémentaires, reliées et exécutées de façon séquentielle, à relier le développement des compétences à la pratique, à renforcer les capacités de gestion et à assurer une gestion fondée sur les résultats. Lorsque c'est possible, le STDF adoptera une approche de "chaîne de valeur" considérant les véritables possibilités et contraintes en matière d'accès aux marchés, afin de cibler l'assistance sur les domaines qui auront le plus d'impact sur les résultats commerciaux.

7. Ainsi, les contraintes dans le domaine SPS ne devraient pas être considérées isolément des besoins plus larges de développement économique. La non-conformité aux prescriptions SPS est généralement l'une des nombreuses difficultés à surmonter par les exportateurs des pays en développement en matière de compétitivité, en plus des problèmes liés, entre autres, au transport, aux infrastructures, aux tarifs élevés du transport et des services publics, au climat de l'activité bancaire et de l'investissement, à la conformité avec les autres normes publiques ou privées, etc. Les mesures prises pour remédier aux contraintes SPS devraient aller de pair avec celles destinées à atténuer les contraintes du côté de l'offre, afin de rentabiliser les exportations. Dans ce contexte, le STDF continuera d'entretenir et de développer sa collaboration avec des programmes plus larges de renforcement des capacités au titre de l'Aide pour le commerce, tels que le Cadre intégré renforcé (CIR).

8. Il existe d'importantes possibilités d'améliorer l'intégration des efforts de renforcement des capacités SPS dans les autres domaines de la coopération pour le développement tels que le développement agricole, la facilitation des échanges, le développement du secteur privé et la protection de l'environnement. Les programmes et les initiatives de renforcement des capacités dans ces domaines offrent des possibilités de mobiliser plus de ressources pour renforcer les systèmes de contrôle SPS, mais ils peuvent aussi entraîner des efforts faisant double emploi, des lacunes et/ou une utilisation non optimale de ressources peu abondantes. Sensibiliser les sphères politiques et décisionnelles des pays en développement, et plus largement la communauté du commerce et du développement, à l'importance du renforcement des capacités SPS et à la nécessité d'investir dans ce domaine, sera une tâche essentielle du STDF.

Qui en bénéficie?

9. Tous les partenaires, les donateurs et les autres organisations participant au STDF peuvent bénéficier directement du partenariat, particulièrement en ce qui concerne l'échange d'informations et de données d'expérience, le recensement et la diffusion des bonnes pratiques et les possibilités de favoriser les synergies et les approches collaboratives en matière de renforcement des capacités SPS. Les experts des pays en développement du STDF contribuent largement à renforcer ce dialogue. Les bénéficiaires finals du STDF sont des entités des secteurs public et privé des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA), qui devraient

de sécurité sanitaire des produits alimentaires, la CIPV pour la préservation des végétaux, et l'OIE pour la santé des animaux et les zoonoses.

⁴ Sur la base des Principes de Paris sur l'efficacité de l'aide (appropriation, alignement, harmonisation, résultats et responsabilité mutuelle).

tirer parti de projets SPS améliorés et plus efficaces ainsi que de l'adoption et de la reproduction des bonnes pratiques, y compris par le biais de projets financés par le STDF.⁵

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Vision et objectif programmatique

10. Dans l'esprit de ce qui précède, le STDF a pour vision de promouvoir "*une croissance économique durable, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement dans les pays en développement*", et pour objectif programmatique de "*renforcer la capacité des pays en développement à mettre en œuvre les normes, directives et recommandations sanitaires et phytosanitaires internationales et donc à obtenir et à maintenir un accès aux marchés*".

Résultat et produits escomptés⁶

11. Afin de contribuer à la vision et à l'objectif programmatique, le résultat escompté du STDF est d'améliorer l'efficacité du renforcement des capacités SPS. Pour y parvenir, quatre produits sont recherchés lors de la période stratégique, d'une manière coordonnée et de façon qu'ils se renforcent mutuellement. En procédant ainsi, on reconnaît que la nécessité d'améliorer et de rendre plus efficace la coordination entre les fournisseurs de renforcement des capacités dans le domaine SPS est la raison d'être du STDF. Ce rôle de coordination est au cœur de l'activité du Fonds.

a) **Échange d'informations entre les fournisseurs de renforcement des capacités SPS et promotion du dialogue entre les parties prenantes pertinentes**

12. Le STDF est une plate-forme de partage de connaissances. Elle permet d'obtenir des retours d'information constructifs et techniques au sujet des initiatives de renforcement des capacités SPS, et de demander des conseils pour mettre en place des synergies, éviter les doubles emplois et intégrer les bonnes pratiques. Le Groupe de travail du STDF est au cœur de cet effort: il réunit des représentants des partenaires du STDF au niveau technique, des donateurs, d'autres organisations ainsi que des experts des pays en développement qui partagent leurs données d'expérience et les enseignements tirés dans le domaine SPS avec un public plus large, de façon à ce que d'autres partenaires du développement et d'autres bénéficiaires puissent en profiter pour améliorer les résultats de leurs propres activités. Des renseignements sont échangés à propos de projets et d'initiatives spécifiques, ou mis en lien avec des sujets transversaux généraux d'intérêt commun pour les partenaires, les donateurs et les bénéficiaires. L'expérience a mis en avant l'utilité des réunions du Groupe de travail⁷ pour favoriser le dialogue avec les parties prenantes pertinentes, renforcer la collaboration et mettre en place de nouveaux partenariats entre les Membres.

13. Le Groupe de travail s'attache en particulier à documenter des cas d'approches collaboratives/transversales/innovantes/régionales dans le cadre des activités du STDF et des projets/DEP aux fins du suivi et de l'évaluation.

b) **Recensement et diffusion des bonnes pratiques pour soutenir le renforcement des capacités SPS**

14. Le STDF soutient le renforcement des capacités SPS dans les pays en développement en recensant et en diffusant les bonnes pratiques. Cela consiste en partie à utiliser des projets financés par le STDF et des dons pour l'élaboration de projets (DEP) afin d'illustrer l'utilité d'approches et d'outils spécifiques pour le renforcement des capacités SPS. Il s'agit également d'encourager la collaboration des partenaires pertinents du STDF sur des sujets thématiques transversaux (à savoir dans les domaines de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé animale, de la préservation des végétaux et du commerce) choisis par le Groupe de travail.

⁵ Le STDF cherche à consacrer au moins 40% de ses ressources pour la réalisation de projets à des bénéficiaires des PMA et d'autres pays à faible revenu (APFR).

⁶ Les produits ne sont pas classés par ordre d'importance ou de priorité.

⁷ Les réunions seront, dans la mesure du possible, tenues immédiatement après les réunions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'OMC afin de faciliter et de maximiser la participation.

Ces travaux du STDF peuvent aboutir à des publications, des notes d'information, du matériel audiovisuel, des consultations conjointes et d'autres activités au niveau mondial et/ou régional. Parmi les exemples de sujets traités par le STDF dans le passé figurent l'utilisation de l'analyse économique pour éclairer la prise de décision dans le domaine SPS, les risques SPS et le changement climatique, le commerce international et les espèces envahissantes, les mécanismes régionaux et nationaux de coordination SPS, les partenariats public-privé et la facilitation d'un commerce sûr.

15. Afin de diffuser des renseignements concernant ses activités et ses projets/DEP tout en maximisant l'impact obtenu avec des ressources limitées, le STDF a recours à Internet et à d'autres technologies de l'information et de la communication. Le nouveau site Web du Fonds (lancé en 2014) est constamment amélioré afin de donner des renseignements sur les partenaires, les donateurs et d'autres organisations et initiatives pertinentes, ainsi que les liens vers leur page Web. Ainsi, les documents relatifs au renforcement des capacités dans le domaine SPS (études de faisabilité, évaluation des besoins, documentation relative aux projets, rapports d'évaluation, matériels de formation, etc.) sont mis à disposition en libre accès au moyen d'une source de renseignements centralisée consultable en ligne connue sous le nom de bibliothèque virtuelle du STDF. Le service de distribution électronique du STDF est utilisé régulièrement pour obtenir et diffuser des renseignements.

16. Le STDF continue d'assurer la liaison avec certains autres partenariats, programmes, réseaux et initiatives dans le domaine SPS et dans d'autres domaines de la coopération pour le développement au cas par cas. Il s'agit notamment du Cadre intégré renforcé (CIR)⁸ et d'autres partenariats rentrant dans le cadre de l'Aide pour le commerce. Le Secrétariat participe à certains événements extérieurs afin de diffuser des renseignements sur le STDF et ses activités et de favoriser les bonnes pratiques, la coordination et la cohérence dans la fourniture du renforcement des capacités dans le domaine SPS. Il est soutenu dans ces efforts par les partenaires du STDF et d'autres membres du Groupe de travail.

c) Réalisation d'évaluation des besoins, d'études de faisabilité et de propositions de projets en lien avec le renforcement des capacités dans le domaine SPS

17. Les bénéficiaires des secteurs public et privé dans les pays en développement peuvent manquer de compétences techniques et/ou de ressources financières suffisantes pour évaluer leurs besoins SPS, fixer des priorités et élaborer des propositions de projet bien conçues. Le STDF aide à surmonter ces contraintes et fait office de service d'assistance pour l'élaboration des projets SPS. À cette occasion, il veille à ce que les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés dans tous ses domaines de l'activité aient plus de retombées sous la forme de bonnes pratiques inscrites dans les nouvelles propositions, et qu'ils renforcent et complètent les activités de coopération technique entreprises par les partenaires, les donateurs et les autres organisations et initiatives pertinentes.

18. Les dons pour l'élaboration de projets (DEP) sont le principal mécanisme du STDF permettant d'aider les bénéficiaires à formuler et classer par ordre de priorité leurs besoins SPS ainsi qu'à élaborer des projets. Ils comprennent le financement d'études de faisabilité, s'il y a lieu, en vue d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions quant à leurs coûts et avantages escomptés. Dans le cadre du processus des DEP, les bénéficiaires sont encouragés à appliquer les outils existants d'évaluation des capacités et d'établissement de priorités dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé animale et de la préservation des végétaux élaborés par les organisations internationales.⁹ L'application de ces outils peut constituer un fondement pour l'élaboration de projets, de plans d'action SPS et de stratégies plus larges des donateurs. Un rôle accru dans la mise en œuvre des DEP est envisagé pour les partenaires du STDF ainsi que pour les autres organisations et initiatives pertinentes qui participent à la fourniture de la coopération technique dans le domaine SPS. Le STDF encourage et soutient les demandes de DEP émanant de bénéficiaires admissibles dans les PMA et les APFR.

⁸ La collaboration avec le CIR est également importante pour aider à atteindre l'objectif du STDF, qui est de consacrer aux PMA et aux APFR au moins 40% de ses ressources destinées aux projets.

⁹ Le STDF met régulièrement à jour son document d'orientation relatif aux outils pertinents d'évaluation des capacités dans le domaine SPS.

19. Le principal critère d'octroi d'un DEP est la probabilité qu'il en résulte une proposition de projet collaboratif/transversal/innovant/régional bien rédigée offrant un potentiel de résultats durables et effectifs. Les projets résultants pourront bénéficier d'un financement par le STDF ou par d'autres sources. Les donateurs sont invités à indiquer, au sein du Groupe de travail ou lors de l'élaboration du DEP, s'ils seront à même de (co)financer le projet qui en résultera. Les requérants sont également encouragés à consulter d'autres donateurs potentiels lorsqu'ils élaborent et présentent leurs demandes de DEP. Des renseignements détaillés sur les critères d'admissibilité et les autres conditions à remplir pour les DEP figurent dans les règles de fonctionnement du STDF, le formulaire de demande de DEP et la Note d'orientation destinée aux requérants.

20. Si des ressources sont disponibles, le STDF peut accepter de procéder à un "examen par les pairs" des projets et des programmes SPS régionaux engagés par des donateurs et d'autres organisations et initiatives qui s'occupent du renforcement des capacités SPS. Ce type d'examen sera mené par le Secrétariat du STDF, en étroite consultation avec les partenaires pertinents du STDF. Les examens externes de ces propositions par le STDF permettront de diffuser et de communiquer largement, à un stade précoce, l'information sur les projets et les initiatives prévus, de renforcer les activités des partenaires du STDF, de faciliter l'application des bonnes pratiques et la création de synergies, et d'intensifier la collaboration entre les fournisseurs de renforcement des capacités dans le domaine SPS.

d) Soutien aux projets de renforcement des capacités SPS dans des domaines spécifiques

21. Le STDF accorde un nombre limité de dons pour la réalisation de projets afin de renforcer les capacités SPS dans les pays en développement, en fonction des priorités des bénéficiaires. Les parties prenantes des secteurs privé et public bénéficient de projets qui tiennent compte des principaux défis et possibilités dans le domaine SPS, ce qui influence leur aptitude à obtenir et/ou à conserver un accès aux marchés. Les projets ont aussi un rôle déterminant à jouer pour accroître l'efficacité du renforcement des capacités SPS en recensant et en diffusant les bonnes pratiques, et en favorisant les synergies et la collaboration entre les différentes parties prenantes, y compris les autorités publiques, le secteur privé et les organisations internationales, régionales et bilatérales. Ils donnent au Fonds une visibilité sur le terrain et maintiennent l'intérêt des pays en développement pour le STDF.

22. Les types de projets suivants sont considérés d'un œil favorable par le Groupe de travail :

- projets relatifs à l'identification, à l'élaboration et à la diffusion de bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités dans le domaine SPS, y compris ceux qui conçoivent et appliquent des approches novatrices et reproductibles;
- projets liés aux travaux du STDF concernant des sujets transversaux d'intérêt commun;
- projets destinés à remédier à des contraintes SPS grâce à des approches régionales; et
- projets collaboratifs et interdisciplinaires axés sur l'interface/les liens entre la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé animale, la préservation des végétaux et le commerce, et auxquels participent au moins deux partenaires ou autres organisations pertinentes.

23. Les demandes de financement de projet sont évaluées en fonction de la précision et de l'exhaustivité des renseignements donnés dans le formulaire de demande, de la conception du projet, de son adéquation aux objectifs du STDF et des possibilités d'aboutir à des résultats durables et tangibles. Des renseignements sont demandés sur la raison d'être et la justification du projet, son objectif, ses résultats, produits et activités escomptés, ses apports et son budget, les arrangements en matière de mise en œuvre et de gestion du projet, ainsi que sur l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation. Le STDF encourage en particulier les demandes émanant des bénéficiaires admissibles dans les PMA et les APFR. Des renseignements détaillés sur les critères d'admissibilité et les autres conditions à remplir concernant les projets figurent dans les règles de fonctionnement du STDF, le formulaire de demande et la Note d'orientation destinée aux requérants.

FONCTIONNEMENT DU FONDS

24. Le STDF est financé par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale établi conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financières de l'OMC. Le

Secrétariat du STDF a ses locaux à l'OMC, qui l'administre et pourvoit au poste de secrétaire du STDF sur son budget ordinaire.¹⁰ Il sera nécessaire de garantir un financement prévisible et durable pendant toute la période de cette stratégie (2015-2019), de préférence sous la forme d'engagements pluriannuels, pour obtenir les produits escomptés décrits ci-dessus et pour accroître l'efficacité du renforcement des capacités SPS. Pour exécuter cette stratégie, l'objectif de financement annuel de 5 millions de dollars EU sera maintenu.

25. Comme indiqué dans le Cadre de suivi et d'évaluation du STDF (document STDF 509), le Secrétariat rendra compte régulièrement du fonctionnement et des réalisations du Fonds dans un rapport annuel, ainsi qu'au Groupe de travail du STDF et aux autres publics intéressés. Cela inclut notamment la présentation de rapports au Comité SPS de l'OMC, qui regroupe des délégués en poste à Genève et des experts SPS nationaux de tous les Membres de l'OMC. Les règles de fonctionnement du STDF décrivent en détail l'organisation et le fonctionnement du Fonds.¹¹

¹⁰ Le secrétaire du STDF est un membre du personnel régulier de l'OMC, tandis que le reste du personnel est financé par le Fonds d'affectation spéciale.

¹¹ Document STDF 139 rev.3 (ou toute révision ultérieure convenue par le Comité directeur du STDF).

Vision								
Croissance économique durable, réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire et protection de l'environnement dans les pays en développement								
Objectif programmatique								
Renforcement de la capacité des pays en développement à mettre en œuvre les normes, directives et recommandations sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales et donc à obtenir et à maintenir un accès aux marchés								
Logique d'intervention	Indicateurs	Niveau de référence et cible	Délai pour les rapports	Moyens de vérification	Responsable du suivi de l'indicateur	RISQUES ET HYPOTHÈSES INDIVIDUELLES	Hypothèses générales	
Résultat								
Efficacité accrue du renforcement des capacités SPS dans les pays en développement.	Perception des partenaires du STDF et d'autres membres du Groupe de travail observateurs quant à la pertinence et à l'efficacité des activités et des projets/DEP du STDF.	Au moins 80% des personnes interrogées font état d'un taux de satisfaction d'au moins 4 sur une échelle de 5.	Biennal	Enquête auprès des partenaires du STDF et d'autres membres du Groupe de travail observateurs.	Secrétariat du STDF	Bon taux de réponse à l'enquête.	Intérêt, engagement et soutien continus des partenaires, autres membres/observateurs et bénéficiaires pour ce qui est de participer activement aux travaux du STDF et de partager l'information. Financement disponible suffisant au Fonds d'affectation spéciale du STDF et Secrétariat du STDF opérationnel et doté d'un effectif complet. Présence d'autres conditions nécessaires (stabilité politique, engagement national de remédier aux contraintes SPS, soutien public, allocation de ressources, etc.).	
	Cas documentés d'approches collaboratives/transversales/innovantes/régionales du renforcement des capacités dans le cadre des activités et projets/DEP du STDF.	Au moins 3 nouveaux cas recensés chaque année.	Annuel	Liste d'exemples établie par le Secrétariat du STDF. Collecte de cas dans les réunions du Groupe de travail, les projets et DEP du STDF, les rapports d'évaluation d'impact, les enquêtes et les activités courantes du Secrétariat.	Secrétariat du STDF. Examineurs externes menant des évaluations d'impact des projets du STDF.	Fournisseurs de renforcement des capacités et bénéficiaires disposés à envisager, appliquer et utiliser de nouvelles approches.		
Produit 1								
Échange d'informations entre les fournisseurs de renforcement des capacités SPS et promotion du dialogue entre les parties prenantes pertinentes.	Nombre et type de participants au Groupe de travail	Au moins 30 participants ont participé à chaque réunion du Groupe de travail, y compris tous les cinq partenaires	Annuel	Rapports des réunions. Site Web	Secrétariat du STDF	Participation active au Groupe de travail		
	Nombre et type de présentations faites lors des réunions du Groupe de travail (y compris les activités indiquées par les partenaires, les donateurs, les organisations observatrices et les bénéficiaires)	Au moins une présentation faite au Groupe de travail	Annuel	Rapports des réunions. Site Web	Secrétariat du STDF	Participation active au Groupe de travail		
Produit 2								
Recensement et diffusion des bonnes pratiques pour soutenir le renforcement des capacités SPS.	Nombre de sujets thématiques.	Au moins un sujet thématique traité chaque année.	Annuel	Comptes rendus de réunions; publications; notes d'information; site Web.	Secrétariat du STDF	Accord au sein du Groupe de travail à propos des priorités concernant les travaux thématiques.		
	Nombre de visiteurs sur le site Web du STDF et nombre d'abonnés au bulletin d'information électronique du STDF.	Niveau de référence à définir. La cible est d'avoir au moins un nombre stable de visites et d'abonnés sur une période plus longue.	Annuel	Statistiques concernant le site Web et le bulletin d'information électronique.	Secrétariat du STDF	Site Web attrayant et mis à jour régulièrement.		
	Nombre d'événements externes auxquels a participé le Secrétariat du STDF.	Au moins 10 événements par an.	Annuel	Comptes rendus des événements extérieurs; notes de fin de mission.	Secrétariat du STDF	Le Secrétariat du STDF reçoit des invitations à des activités externes, y compris de la part des partenaires.		

	Nombre de publications du STDF sur des sujets spécifiques.	Au moins 1 publication par an.	Annuel	Publications; notes d'information; site Web.	Secrétariat du STDF	Accord au sein du Groupe de travail concernant le sujet.		
Produit 3								
Réalisation d'évaluations des besoins, d'études de faisabilité et de propositions de projets.	Nombre de dons pour l'élaboration de projets (DEP) ayant abouti à des produits satisfaisants.	Au moins 70% des DEP obtiennent un produit satisfaisant.	Annuel	Rapports finals de DEP, études de faisabilité et/ou propositions de projet. Questionnaire de fin de DEP distribué au requérant/bénéficiaire.	Secrétariat du STDF	Nombre suffisant de demandes de DEP de qualité reçues par le STDF. Hypothèses propres aux différents DEP.		
Produit 4								
Soutien aux projets de renforcement des capacités SPS dans des domaines spécifiques.	Nombre de projets ayant abouti à des produits satisfaisants (selon le cadre individuel de résultats).	Pour chaque projet, obtention d'au moins 70% des produits spécifiques.	Annuel	Rapports finals des projets. Questionnaire de fin de projet distribué au requérant/bénéficiaire.	Secrétariat du STDF	Nombre suffisant de demandes de projets de qualité reçues par le STDF. Hypothèses propres aux différents projets.		